

TOUR VOILE 2024 PARE-BATTAGES

RCFB3v2024

H.2.2. Heure de mise en conformité

Après cette heure, seul le matériel suivant peut être débarqué **et doit impérativement être débarqué s'il n'a pas été pesé** : (...)

- Les pare-battages, sauf 1 pare-battage foil modulable **et 1 pare-battage modulable** de Outils Océan (voir ANNEXE « FB3-AX13/B ») qui reste à bord pendant la durée de la course,



ANNEXES RCFB3 v2024

AVIS DE COURSE

Ne pas tenir compte de la mention Pour le tour Voile Uniquement, cet article faisait Références au RCFB3v2023 modifiées en 2024

10. CONTROLES DE JAUGE ET SÉCURITÉ

Des contrôles de jauge et de sécurité seront faits par le comité technique désigné sur l'épreuve.

[DP] Pour ces contrôles, la présence du skipper est obligatoire.

Il est de la responsabilité du chef de bord de s'assurer que les plombages sont en état. En cas d'infraction constatée à la suite d'un contrôle, des pénalités pouvant aller jusqu'à la disqualification pourront être appliquées.

Concernant les voiles autorisées sur le Tour Voile :

Pour le Tour Voile 2024, les voiles déclarées sont hors quota, cependant celles-ci doivent être d'occasion au sens de l'article G.1.6 des RCFB3v2024.

Pour le Tour Voile uniquement : Le pare-battage modulable sera embarqué en plus du pare-battage pour foil sur toutes les courses.

Pour la Commission Jauge et sécurité
Classe Figaro Beneteau
Dunkerque le 28.06.2024